

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

Dossier complet le

N° d'enregistrement

17/02/2014

20/03/2014

F01114P0024

ៅ ស្រើលខែទាំម ១៤៨នី

Bièvres Les Hommeries : Construction d'un projet immobilier composé de pavillons et de petits collectifs sur le site des Hommeries

identification du maître d'envioge en du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCI CHEMIN DES HOMMERIES

Nom, prénom et qualité de la personne

Olivier GONDCAILLE

habilitée à représenter la personne morale

0111101 001100111111

RCS / SIRET 540 082 609 00012

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seulis et arlières annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du prolet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique	
6) Infrastructures routières - d	Création d'une voie de 615 m de longueur au total	
36) Travaux soumis à permis de	La SDP créée est de 7670 m². Le projet projeté est donc inférieur à	
construire	10.000 m ² .	

4 Constantiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Un permis de construire a été déposé dans le cadre du projet immobilier.

Le projet s'étend sur un terrain de 24.115 m².

Le projet immobilier détient 106 logements répartis en 27 pavillons et 79 appartements localisés dans des petits bâtiments collectifs.

Les constructions sont desservies par des voies de circulations mixtes (automobiles et piétonnes) et des chemins piétonniers.

L'accès des véhicules se réalise par la route de Jouy. Les accès piétons se feront par la route de Jouy et par le chemin des Hommeries.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est la réalisation d'un projet immobilier de 106 logements. Le projet intègre la réalisation de 53 logements sociaux.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux sont programmés en deux tranches. La première tranche correspond à 78 logements et la seconde tranche à 28 logements.

Les travaux de voirie sont prévus en 2 tranches de 2 phases chacune.

1ère Tranche : Partie basse du terrain avec accès provisoire

lère phase : Terrassements, assainissement et voirie (durée 4 mois)

Construction de 78 logements (14 maisons et 64 collectifs)

2ème phase : Réseaux divers, bordures, revêtements, plantations, mobiliers et clôtures (durée 5 mois)

2ème Tranche : Partie haute du terrain et accès définitif

Même décomposition de travaux lère phase : Durée de 3 mois 2ème phase : Durée de 4 mois

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Ce projet est situé à proximité de la gare de Bièvres.

Avec 106 logements, le trafic estimé est de l'ordre de 200 véhicules par jour.

Les aménagements piétons permettent de traverser le terrain et de relier le centre-ville en rejoignant les voies existantes.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Un permis de construire à été déposé pour le projet immobilier auprès de la Mairie de Bièvres. Il s'agit d'un permis de construire valant division ce qui signifie que le terrain d'assiette du projet sera divisé en plusieurs parcelles pré-définies dans le dossier (exemple une parcelle par pavillon créé).

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Le formulaire est complété dans le cadre d'une demande de permis de construire déposé en Mairie de Bièvres.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Les caractéristiques sont précisées en annexes	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Bièvres (91) Route de Jouy Chemin des Hommeries

Coordonnées géographiques ¹ Long.	2	. 12	9,6	, F —	Lat.	48	° 45 —	, 13,	

Pour les rubriques 5° a), 6° b	o) et d), 8°, 10)°, 18	°, 28°	a) et	b), 32°;	41° e	t 42°	:
Point de départ :	Long	_ ° _	_'-		_ Lat	_°_	_'_	_ "
Point d'arrivée :	Long	_ ° _	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	- n	_ Lat			rr
Communes traversées :								

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui	Non
4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui	Non
4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?	
4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?	Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le projet détient 106 logements et des voiries

X

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ? Parties basse :Friche, espace vert

Partie haute : Salle commune et tennis désaffectés avec parking

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?	
Si oui, intitulé et date Zone UM 5 d'approbation: Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet	
Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation Oui Non environnementale ?	x
5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée : Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site inter http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact Le projet se situe t-il : Qui Non Lequel/Laquelle ?	net

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	
en zone de montagne ?		X	
sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional?		X	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration?	X		RN 118 Plan départemental pour les bruits en provenance de la RN 118

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager?		X	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?			PPRI prescrit par arrêté du 21/02/2002
si oui, est-il prescrit ou approuvé?			
dans un site ou sur des sols pollués ?	X		Présence de remblais pollués en partie haute (au niveau de la salle et des anciens tennis) Pollution : Hydrocarbures polycycliques aromatiques
dans une zone de répartition des eaux ?		X	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		X	Le terrain se localise à proximité du site de la vallée de la Bièvres
dans un site inscrit ou		X	
classé ?	 !	J	
Le projet se situe-t-il, dans ou	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
à proximité :	:		
d'un site Natura 2000 ?		<u>K</u>	
			Monuments historiques : Château de Vauboyen 960 m
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO?	X		Château de la Martinière 630 m

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines	de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		X		
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	×		Drainage des jardins Tranchée drainante. (Drain enrobé de cailloux)	
Ressources	est-il excédentaire en matériaux ?				
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?	X		Apport de Remblais (environ 10.000 m3)	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités				
	écologiques ? est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X		

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		×	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	X		Hors zone inondable par crue de la Bièvres. Risque de retrait-gonflement par rapport au argiles. Risque d'inondation par remontée de nappe sub-affleurente
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?		X	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
311.5		!		En phase travaux : engins de chantier
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?			Voie SNCF : impact limité par le retrait des bâtiments et remblais du terrain (voies encaissées de 1 à 2 m)
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X		
	Engendre-t-il des odeurs ?		X	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?			
The state of the s	Engendre-t-il des vibrations ?	X		En phase travaux : engins de chantier
and the same again	Est-il concerné par des vibrations ?		X	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	^[X]	<u> </u>	Eclairage public pour les voies créées (système avec réduction partielle la nuit)
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air?		X	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	K]		Collecte et rétention des eaux pluviales sous les voiries puis rejet dans le réseau existant
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		X	
Patrimoine / Cadre de	:		X	
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?		×	

	u projet identifiées au 6.1 sont-elles	susceptibles d'être cumul	ées avec d'autres projets con	nus ?
Oui Non	Si oui, décrivez lesquelles :			
	•			
6.3 Les incidences du	u projet identifiées au 6.1 sont-elles	susceptibles d'avoir des e	effets de nature transfrontière ?	,
Oui Non	Si oui, décrivez lesquels :			
s essistantes de la compania	*1			
	7⊼ Atilia~é\	aluation (factilialif)		
	aire rempli, estimez-vous qu'il est ne dispensé ? Expliquez pourquoi.	écessaire que votre projet	t fasse l'objet d'une étude d'im	pact ou

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet				
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;				
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;				
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;				
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;				
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;				

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

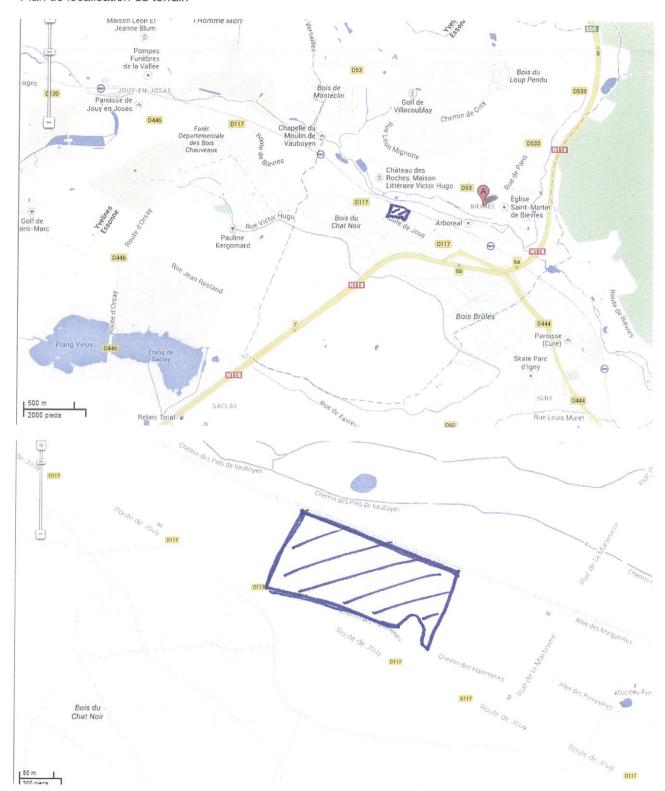
Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet	

Fait à La Défense SCI CHEMIN DES HOMMERIES SCI au capital de 1.000,00 Euros Siège social : 5 avenue Louis Pluquet 59100 ROUBAIX Bureaux : 1 Terrasse Bellimi - TSA 48200 92919 PARIS LA DÉFENSE CEDEX Tél. 01 71 12 12 12 - Fax 01 71 12 13 67 R.C.S LILLE METROPOLE 540 082 609

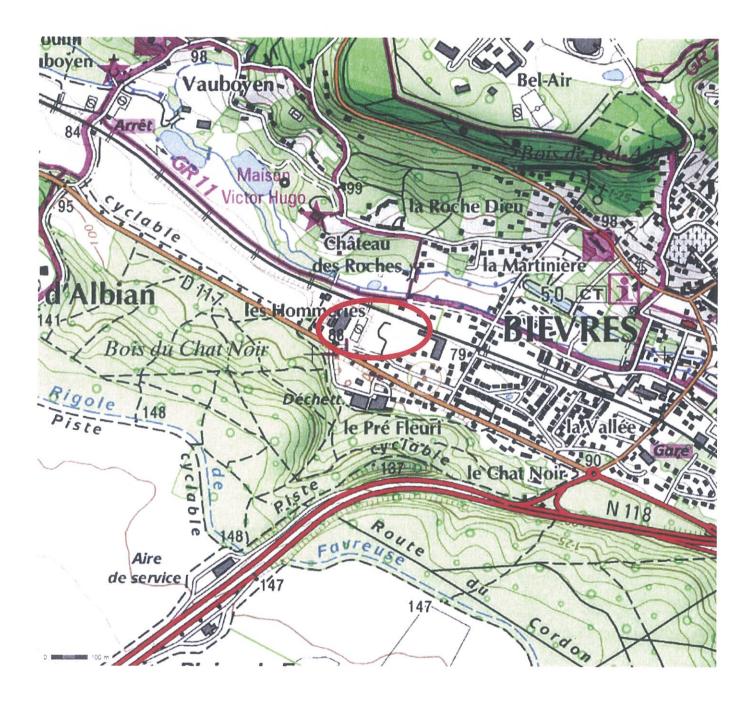
Annesa 2.1

Plan de localisation du terrain





Annesce 2,1 lis



Longitude :

2° 12' 10.9" E

Latitude :

48° 45′ 12.7″ N

Annex 2.1



01/02/2014

Annesce 3.1

Photographies terrains

Photo 1



01/02/14

Photo 2



Annea 3.1

Photo 3



01/02/14



01/02/14

Annexe 5

Plans des abords Photographie aérienne 2014



Parillons

Parillons

Parillons

Parillons

Parillons

Voie S NC F

Ligne RERC

Ligne Resconding

Parillons

Parillons

La Bairre

Parillons

Ligne Resconding

Parillons

Louding de materioux

Ligne Resconding

Parillons

La Bairre

La Bair

Annesa 2.2



7

•

, ¢

Annese 4

Annesa 5.

BIEVRES

Grandeurs caractéristiques du projet

Superficie du terrain	24 115 m²	
pente moyenne du terrain	3 %	
nombre de logements	106	
surface de plancher	7 670	
nombre de bâtiments collectifs	6 u	
surface de plancher des bâtiments sociaux	3 433 m²	
surface de plancher du bâtiment intermédiaire	1 415 m²	
surface de plancher de la salle commune	61 m²	
surface au sol des bâtiments collectifs	2 735 m²	
hauteur des bâtiments collectifs	11 m	au faîtage
nombre de maisons individuelles	27 u	
surface de plancher des maisons individuelles	2 761 m²	
surface au sol des maisons individuelles	2 400 m²	
hauteur moyenne des maisons individuelles	9,73 m	au faîtage
surface des voiries & trottoirs	4 110 m²	
nombre de stationnements	203 u	
nombre de stationnements sur voirie	31 u	
nombre de stationnements en sous-sol	22 u	
surface des stationnements	2 310 m²	
surfaces des espaces verts	10 880 m²	